

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2024

Procès-verbal

Séance du 06/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT, DORLENCOURT
MMES PRIEUR, PARGUEL

Excusé : MMES GOVIGNON, SHEPPARD MM. LAFLEURIEL, GIRONNAY

MME SHEPPARD donne pouvoir à M. VERNIS.
M LAFLEURIEL donne pouvoir à M. BOUCHON

M DORLENCOURT Bertrand a été élu secrétaire de séance.

Quorum : six élus

Ordre du jour :

- Projet d'achat immobilier
- Sécurité dans le bourg
- Questions diverses

PROJET D'ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE FRANCHESSE DU BIEN IMMOBILIER, APPARTENANT A MME. CLAIRE BEAUPERTUIS :

Le Maire rappelle le sujet exposé lors du précédent conseil municipal à savoir : que deux bien sont à vendre, l'un placé au N°10, rue des Lanciers, le second au N°3, Le Rouetton.

Il avait été décidé de visiter les bâtiments avant de prendre une décision finale quant à l'acquisition éventuelle des biens.

La visite a été effectuée, suite à laquelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare unanimement favorable à l'acquisition des biens cadastrés respectivement, section I, n° 21 et 24 pour le bâtiment situé au n°10, rue des Lanciers. Et section I, n° 94 pour l'habitation située au n°3, le Rouetton. Bâtiments appartenant à Madame Claire BEAUPERTUIS.

La transaction se fera aux conditions suivantes :

- Prix : 70 000 € pour le n°10, rue des Lanciers
- Prix : 20 000 € pour le n°3, le Rouetton
- Frais de publications aux Hypothèques et frais notariés à la charge de la commune.

Le conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AMENAGEMENT DE SECURITE :

Suite au Conseil Municipal du 23 avril 2024, lors duquel il avait été décidé de demander une étude pour la mise en place de deux écluses sur la route départementale N°1 dénommée « Route de Limoise ».

L'étude réalisée comprends, une bande de résine colorée route de Limoise et route de Bourbon-l'Archambault, et des stationnements sur la chaussée « Rue des Lanciers » ainsi que des places de stationnements sur la voie « Rue du 19 mars 1962 » du côté de la place « Pierre Brizon » dans le but de réduire la route afin que les véhicules ne prennent pas le sens interdit.

La proposition réalisée implique une prévision financière de 42 900 € HT soit 51 480 € TTC.

Afin de réduire les coûts de ces travaux, un devis simplifié a été fait auprès du Syndicat de Voirie d'Ygrande, pour un montant de 7 390,00 € HT soit 8 868,00 € TTC.

Ce montant comprend un aménagement temporaire de trois mois afin de pouvoir évaluer le changement de comportement des utilisateurs de la route.

D'autre part, une demande a été faite par un riverain, effectivement des voitures régulièrement garées devant chez cette personne l'empêchent d'avoir accès à sa cour privée. Cette demande implique, la mise en place d'un marquage au sol jaune sur la bordure du trottoir donnant accès à ladite cour, afin de matérialiser l'interdiction de stationner.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'accepter le devis du Syndicat de Voirie d'Ygrande
- D'effectuer la mise en place de la ligne jaune sur le trottoir au niveau de la parcelle cadastrée section I, numéro 25.
- D'envoyer un courrier aux riverains afin de les informer et de leur expliquer le but de cet aménagement

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document relatif à la mise en place de ces aménagements.

ACHAT DE JARDINIÈRES :

Afin d'embellir la commune, le Maire propose d'acquérir des jardinières pour les placer « Rue du 19 mars 1962 » au niveau des places de stationnement qui seront prochainement mises en place. Après consultation de divers fournisseurs, les membres du conseil municipal décident d'acheter auprès d'Adéquat Collectivités :

- Cinq jardinières en bois de 60*60 cm à 388,79 € HT l'unité

QUESTIONS DIVERSES :

Madame PARGUEL demande où en sont les réparations de la gouttière précédemment évoquées chez Monsieur MARHCAND, ce à quoi il est répondu, que l'entreprise faisant lesdites réparations est mandatée, et que celles-ci interviendront dès que possible.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir rencontré les éventuels repreneurs de l'épicerie et les membres de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ayant la compétence économie afin d'évoquer les possibilités de reprise du commerce. Les repreneurs se doivent de réfléchir sur l'investissement à intégrer à leur projet et un rendez-vous avec l'association 1000 cafés sera fixé afin qu'une étude puisse être menée.

Il informe également d'un rendez-vous avec les services de la DRAC à venir concernant les travaux à effectuer à l'église. Ainsi que d'un rendez-vous avec les services de la DDT concernant un éventuel aménagement aux lotissements « La Chenevière ».

Monsieur DORLENCOURT évoque la problématique des amendes concernant la mise aux normes de l'assainissement individuel, notamment le coût de ces travaux et le manque de tact de la personne chargée des contrôles. Le Maire informe que la Loi est favorable à ces amendes et que la Mairie ne peut pas réellement intervenir sur ce sujet bien que de nombreuses personnes aient fait remonter cette information. Cependant, la Mairie s'engage à faire un courrier dans ce sens au SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

